

ENVOI PAR COURRIEL

Le 15 février 2021

Objet : Demande d'accès à l'information

Madame,

Par la présente nous vous transmettons notre réponse à votre demande d'accès que notre organisme a reçue le 26 janvier dernier, transmis à notre direction le 27 janvier, visant à obtenir le coût de location (ou le coût estimé) par la Société des traversiers du Québec du NM *Northern Ranger* qui va servir d'escorte brise-glace au NM *Saaremaa I* à la traverse Matane–Baie-Comeau–Godbout au cours des prochaines semaines.

Nous vous invitons donc à consulter le lien internet suivant du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), vous permettant d'accéder au montant du contrat relatif à ce service, sous le numéro 1436304 :

[SEAO : Consulter un contrat de gré à gré](#)

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Marie-Gabrielle Boudreau, avocate
Directrice principale aux affaires juridiques et secrétaire générale

p. j. Avis de recours